

NPNRU Orgues de Flandre

Étude urbaine : restitution de l'atelier 4



Directrice de la publication: Dominique Alba
Étude réalisée par: Emmanuelle Roux
Sous la direction de: Paul Baroin
Photos et illustrations: Apur sauf mention contraire
Maquette: Apur
www.apur.org

code étude

Sommaire

1. Rappel des étapes précédentes	4
Ateliers 1 à 3	6
1. Élaboration d'une vision d'ensemble et d'un diagnostic partagé	
2. De multiples propositions pour explorer le champs des possibles	
3. Quels types d'usages dans les espaces extérieurs ?	
Atelier 4 : présentation des orientations consolidées	10
2 - Synthèse des orientations retenues	12
1 Jardin central / rue du Docteur Lamaze	14
2. Les abords de la tour Fugue	16
3. Carré Mathis, accès 26-28 Allée des Orgues de Flandre	18
4. La porte des Flamands.....	20
5. Jardin Riquet / accès bât. 28-34 rue Riquet.....	22
6. Placette Archereau	24
7. Parvis de l'école et du TEP.....	26

1. | Rappel des étapes précédentes

L'ensemble des acteurs qui interviennent sur le site des Orgues de Flandre depuis de nombreuses années s'accordent sur le fait que le site doit être transformé pour améliorer la vie quotidienne des habitants, apporter une qualité d'usage des espaces collectifs et des équipements publics, retrouver des usages sur l'ensemble des espaces fermés pour des problèmes de sécurité, notamment en sous-sols, et impulser une mixité des fonctions.

Face à ce constat une étude urbaine a été confiée à l'Apur par la Ville de Paris dans le cadre des études inscrites au protocole de préfiguration du NPNRU. Cette étude doit permettre d'élaborer un projet pour les espaces extérieurs de l'ensemble des Orgues de Flandre. Les actions à entreprendre sur les bâtiments, notamment la rénovation énergétique des bâtiments, déjà engagée, ne seront pas traitées dans cette étude.

L'Apur a proposé de réaliser cette étude en suivant une méthode d'ateliers, qui permette l'implication des habitants et gestionnaires du secteur depuis la définition des enjeux jusqu'aux propositions d'aménagements.

Après un premier atelier en mai 2017 consacré à la construction d'un diagnostic spatial et fonctionnel des espaces extérieurs, un deuxième atelier en juin et un troisième en décembre, nous ont permis d'élaborer des orientations d'aménagement. En vue de vérifier la faisabilité des propositions, ou de les tester sur site, diverses réunions techniques ou marches exploratoires se sont tenues entre chaque ateliers (ex : respect des normes de sécurité incendie, l'espace public vu par les femmes, la logistique, etc.).

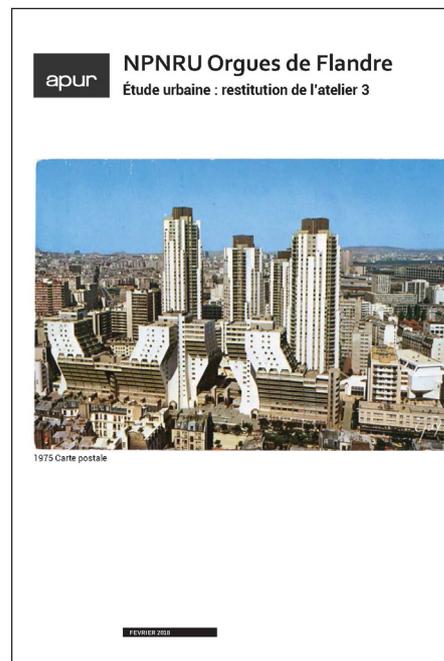
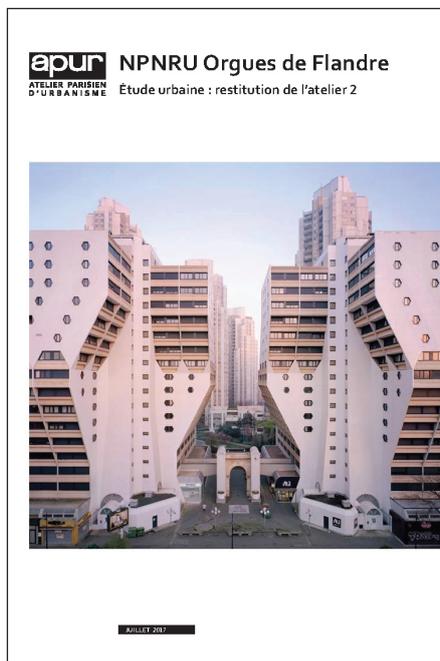
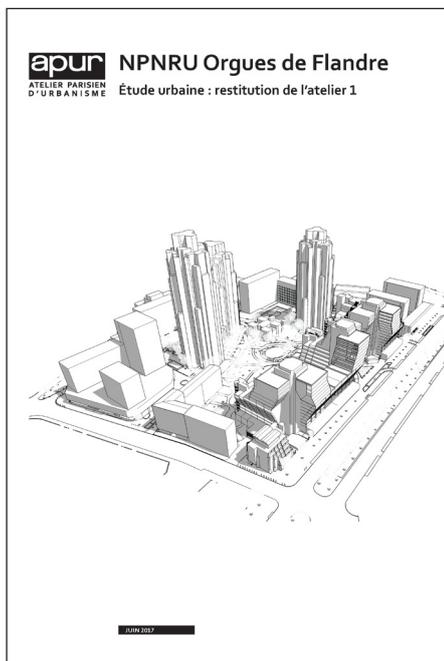
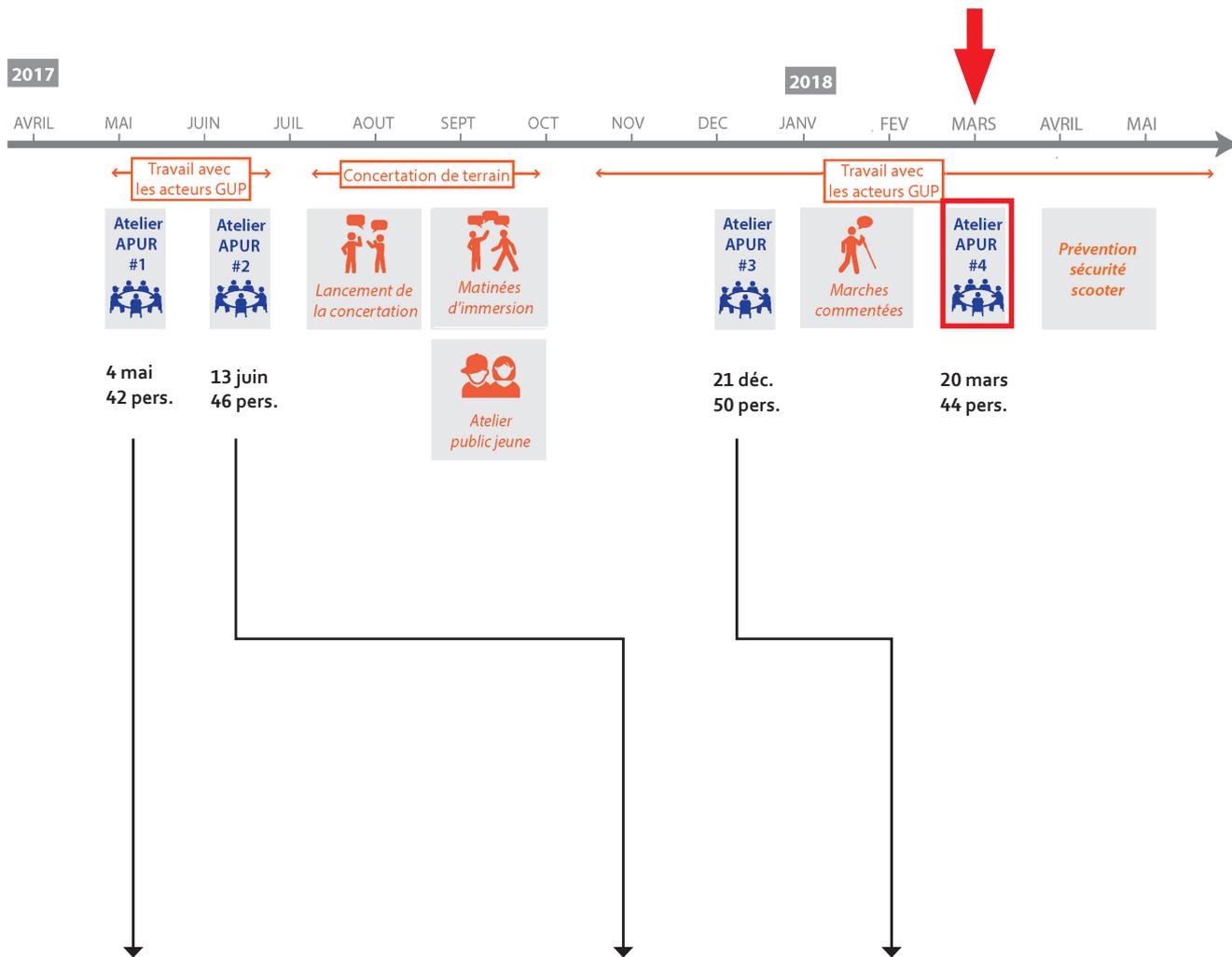
Ce quatrième et dernier atelier a permis d'une part de conclure que deux hypothèses de scénarios sont consolidées à l'issue du processus itératif de co-construction mené pendant les précédents ateliers. D'autre part, une déclinaison des types d'interventions sur l'espace public a été présentée pour inspirer les projets à venir. Cet atelier a réuni 44 personnes à la Maison de la vie associative et citoyenne le 20 mars 2018 après-midi.

Les participants aux ateliers :

- Conseil citoyen
- Amicales de locataires
- Conseil syndical de co-proprétaires
- Groupe d'animation du conseil de quartier
- Bailleurs : Immobilière 3F et Elogie-SIEMP
- Acteurs et associations locales
- Délégué du préfet
- DRIHL 75
- Préfecture de police, commissariat du 19^e
- Ville de Paris (Direction centrale et exploitants locaux): DU, DDCT, DEVE, DPE, DVD, DASCO, DJS, DLH, DAE, etc.



Calendrier de l'étude



Atelier 1. | Élaboration d'une vision d'ensemble et d'un diagnostic partagé

Le diagnostic a fait apparaître que l'espace libre central est bien plus parcouru que dédié à des usages au service des habitants. Il est perçu comme une enclave alors qu'il est très poreux. A partir de ce paradoxe, il a été proposé de supprimer certains parcours afin de libérer de la place pour de nouveaux usages.

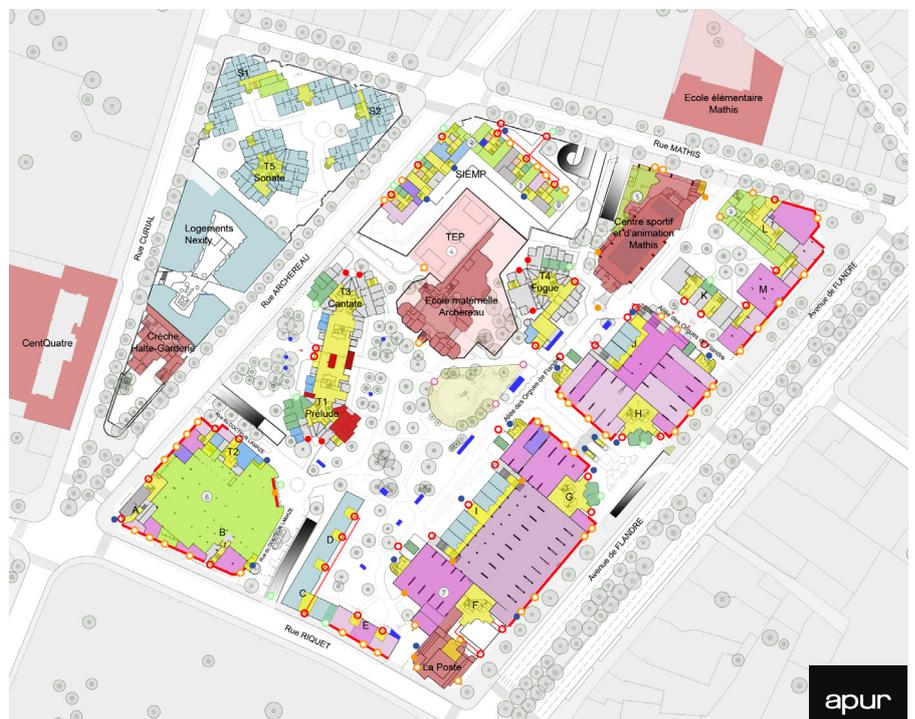
FONCTIONS

- Logement en rez-de-chaussée
 - Equipement
 - Commerce
 - Façade commerciale
 - Activité libérale
 - Associations : ① à ⑧
1. Pépinière Mathis + Projet 19
 2. Accorderie (Régie de quartier 19)
 3. Arbre à Palabre
 4. Sport dans la ville
 5. Centre d'animation Mathis
 6. Emmaüs défi
 7. Clichés urbains (en étage)
 8. Fédération centre sociaux

- PC Sécurité incendie
- Jardin d'enfant
- Local ordures ménagères
- Local poussette et vélo
- Loge de gardien
- Local vacant
- Gaine de ventilation parking
- Non renseigné

ACCESSIBILITE

- Hall d'entrée
- Commerce, éqt ou assoc.
- Commerce, éqt ou assoc. : IS
- Parking en souterrain : IS
- Jardin d'enfant
- Logement : accès principal
- Logement : issue de secours (IS)
- Ordures ménagères

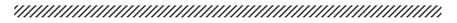


Plans détaillé de l'existant - rez de chaussées et espaces intérieurs



La maquette 3D virtuelle de l'existant a été utilisée en atelier pour permettre à chacun la meilleure compréhension des enjeux et propositions

PLAN DE DIAGNOSTIC DES USAGES ISSU DU TRAVAIL SUR TABLE



Éléments positifs

- Parcours majeurs
- Espace ou usage positif

Éléments négatifs

- Signalement de nuisances
- Espace peu qualitatif
- Problèmes d'entretien
-



Passage fermé en 1999



Dépôts sauvage
déchets/encombrant



Insécurité : trafic / fréquentation / Squat / SDF

Obstacles

- Gaine de ventilation de parking
- Rampe de parking
- Barrière d'accès



Atelier 2. De multiples propositions pour explorer le champs des possibles

Le deuxième atelier a permis d'explorer les différentes hypothèses d'évolution de l'espace libre central afin de répondre au diagnostic.

Parmi les trois scénarios présentés, les scénarios B et C ont été retenus pour poursuivre les réflexions.

A la suite des échanges autour de ces hypothèses, les orientations stratégiques retenues ont été présentées lors de la concertation de terrain menée par Ville Ouverte de fin juin à octobre 2017.

Plan d'orientations issu du travail sur table

-  Création d'un vaste espace vert et de voies piétonnes (cf. scénarios) :
 - Implantation de nouveaux usages
 - Jardins thématiques
-  Quel cheminement en cœur d'îlot ?
-  Requalification des cheminements :
 - Accueil de nouveaux usages
 - Jardins thématiques
 - Traiter les rodéos de scooters
 - Etc.
-  Accès à réformer plus en profondeur
-  Implanter de nouvelles fonctions
-  Suppression des aménagements formant obstacles
-  Accessibilité PMR à créer
-  Couvrir le TEP
-  Mettre la cour d'école à l'écart des jets d'objets

ACCES AU COEUR D'ÎLOT

- 1a**  1a. Rue Mathis : Pépinière – piscine
- 1b**  1b. Rue Mathis : accès Fugue / Rampe-parking
- 2** Allée des Orgues de Flandre
- 3** Porte des Flamands
- 4** Rue Riquet : la Poste / livraisons Casino
- 5a** Lamaze - rue Riquet
- 5b** Lamaze - rue Archereau
- 6** Rue Archereau : école / TEP
- 7** Cœur d'îlot



Atelier 3. Quel type d'usages dans les espaces extérieurs ?

Passées les premières étapes de constitution d'une vision d'ensemble, les allers et retours de conception partagée ont amené les participants à se poser la question des usages espérés ou attendus.

Les trois espaces verts qui ont fait l'objet d'un travail sur table cumulent entre 5 520 et 6 410 m² d'espaces verts à aménager :

- le jardin central
- le Carré Mathis
- le jardin Riquet

Orientations générales

Dans la programmation de l'ensemble des jardins la volonté collective est que tout le monde y trouve sa place : enfants (petits et grands), ados, adultes et personnes âgées. L'offre existante ne s'adresse qu'aux tous petits. La création de jeux pour les 12-18 ans sera nécessaire.

Propositions par table

Les mots-clés et paroles d'habitants qui ressortent sont : convivialité, modularité et adaptabilité. La demande de mise en place d'usages partiellement éphémères

est formulée car les envies évoluent avec le temps. Il faudrait donc tester de nouveaux usages en préfiguration avant de choisir leur place définitive.

Pour plus de détails : Cf. le dossier de restitution de l'atelier 3.

Les orientations et propositions d'usages formulées pour chaque espace serviront de base pour une concertation spécifique à venir. Pour autant, des grillettes ont déjà été retirées par la DEVE afin de préfigurer au plus vite les futurs aménagements d'espaces libres.

Orientations urbaines



Atelier 4. Présentation des orientations consolidées

Ce quatrième atelier a pour objectif de présenter et de faire valider par les participants les deux scénarios d'aménagements consolidés.

Des approfondissements ont eu lieu entre temps :

- Une marche nocturne dédiée aux femmes : elle a permis de consolider les attentes des usagers du site. Les avis recueillis à cette occasion ont confirmé la nécessité de la clarification des cheminements ;
- Une réunion technique sur le sujet logistique : l'approfondissement du mode de fonctionnement du supermarché Casino a montré que des aménagements du bâti à rez-de-chaussée pourront aller dans le sens du projet proposé. Des études devront être menées sans tarder à ce sujet.

Dans la continuité, cet atelier a permis de porter à la connaissance du collectif les différentes dynamiques en cours concernant l'aménagement des espaces publics parisiens.

Il s'est organisé en deux temps:

Temps 1 - Présentation en plénière d'une brève synthèse des dynamiques en cours concernant les transformations de l'espace public

Temps 2 - Présentation des propositions consolidées sur la maquette numérique et validation des scénarios A et B

Vue vers le bâtiment D et la tour T2 : la travée à démolir dans le scénario B



- Voierie piétonne / parvis
- Traiter l'espace public au droit des entrées
- Création d'espace vert
- Jardin thématique
- Végétalisation et nouveaux usages
- Gaine de ventilation parking
- Démolition
- Eléments à supprimer ou à reprendre
- Surface de résidentialisation
- Zone technique DEVE et DPSP
- Construction basse
- Ecole (extension cour, ou jardin)

DYNAMIQUES EN COURS

- Parisculteurs
- Plan vélo 2015 - 2020
- Réseau cyclable structurant projeté
- Aménagement cyclable projeté



Scénario A



Scénario B

VUE AÉRIENNE DU PROJET ISSU DU
TRAVAIL D'ATELIERS



2.

Synthèse des orientations retenues

Le projet d'ensemble peut se décliner en sept secteurs autonomes sur lesquels les acteurs impliqués et la nature des actions sont différentes.

Les actions à mener ont toute pour objectif de réformer le fonctionnement du cœur d'îlot en hiérarchisant les parcours au profit d'une nouvelle animation. Elles permettront de créer de vastes espaces verts

pour offrir de nouvelles qualités d'usages et profiter des qualités écologiques existantes (espace en pleine terre, arbres de hautes tiges d'essences variées avec de très beaux sujets).

1. Jardin central / rue du Docteur Lamaze / Jardins bât. I
2. Les abords de la tour Fugue
3. Carré Mathis, accès 26-28 Allée des Orgues de Flandre
4. La Porte des Flamands
5. Jardin Riquet / accès bât. 28-34 rue Riquet
6. Placette Archereau
7. Parvis de l'école et du TEP



1. Jardin central / rue du Docteur Lamaze

ACTEURS CONCERNÉS

- Ville de Paris DEVE/DVD/DASCO
- Immobilière 3F

PROPOSITIONS RETENUES

La création de l'espace vert central est le cœur du projet, il s'adosse au nord à l'école et aux tours Cantate et Prélude, avec un accès depuis le parvis de l'école dont l'entrée est déplacée. Au sud il est bordé par l'allée des Orgues de Flandre reconfigurée. Cette proposition permet aux camions pompiers de sortir par la rue du Docteur Lamaze plutôt que par la rue Riquet. Son débouché vers la rue Riquet est remplacé par le jardin Riquet, à créer. Cette voie piétonne concentre les parcours dans le cœur d'îlot.

Le nouveau tracé

Le raccord entre l'allée et la rue du Docteur Lamaze, fait l'objet de deux variantes à ce stade selon la démolition ou non d'une cage d'escalier de 13 logements du bâtiment D, propriété d'13F. La démolition permet de

simplifier le raccord de la voie en évitant la création d'une aire de retournement et l'espace vert central de 4 500 m² est augmenté de 700 m² pour atteindre 5 200 m². Elle permet également une meilleure visibilité du jardin depuis la rue Archereau. L'alignement au sud de l'allée est tenu par des jardins thématiques.

La programmation de l'espace vert

Au cours des ateliers a été exprimé le souhait que le jardin central donne une image qualifiée au quartier, et que son aménagement conserve et mette en valeur le caractère végétal du site et permette à toutes les générations de se retrouver. Il dispose de plusieurs entrées qui permettent sa traversée afin qu'il ne constitue pas un obstacle.

Une construction basse ouverte sur le jardin central est adossée aux tours Prélude et Cantate. Elle sera adressée et accessible par la placette Archereau. D'une emprise pouvant aller jusqu'à 410 m², elle accueillera de nouveaux usages en lien avec l'espace vert. Elle permet de protéger une zone exposée aux jets d'objets.

La rue du Docteur Lamaze

Au débouché de la rue du Docteur Lamaze sur la rue Riquet il est proposé de supprimer la jardinière centrale pour rendre l'espace plus lisible et de requalifier toute la voie en intégrant la végétation de façon plus qualitative. Le réaménagement devra permettre de simplifier le traitement de l'espace public et de créer une esplanade rue du Docteur Lamaze face à la brasserie de la rue Riquet.

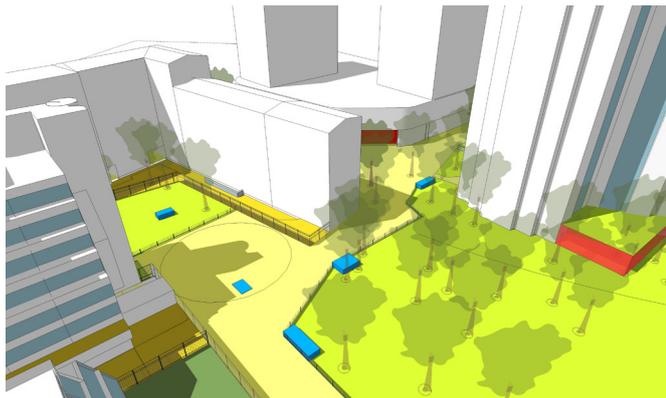
- Voierie piétonne / parvis
- Traiter l'espace public au droit des entrées
- Création d'espace vert
- Jardin thématique
- Végétalisation et nouveaux usages
- Gaine de ventilation parking
- Démolition
- Éléments à supprimer ou à reprendre
- Surface de résidentialisation
- Zone technique DEVE et DPSP
- Construction basse
- Ecole (extension cour, ou jardin)

DYNAMIQUES EN COURS

- Parisculteurs



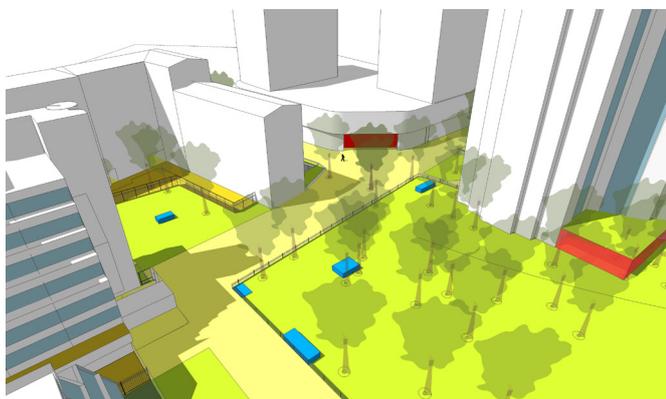
Scénario A : sans démolition



Le raccord vers la rue du Docteur Lamaze - création d'une aire de retournement pompiers pour l'accès à la cage d'escalier



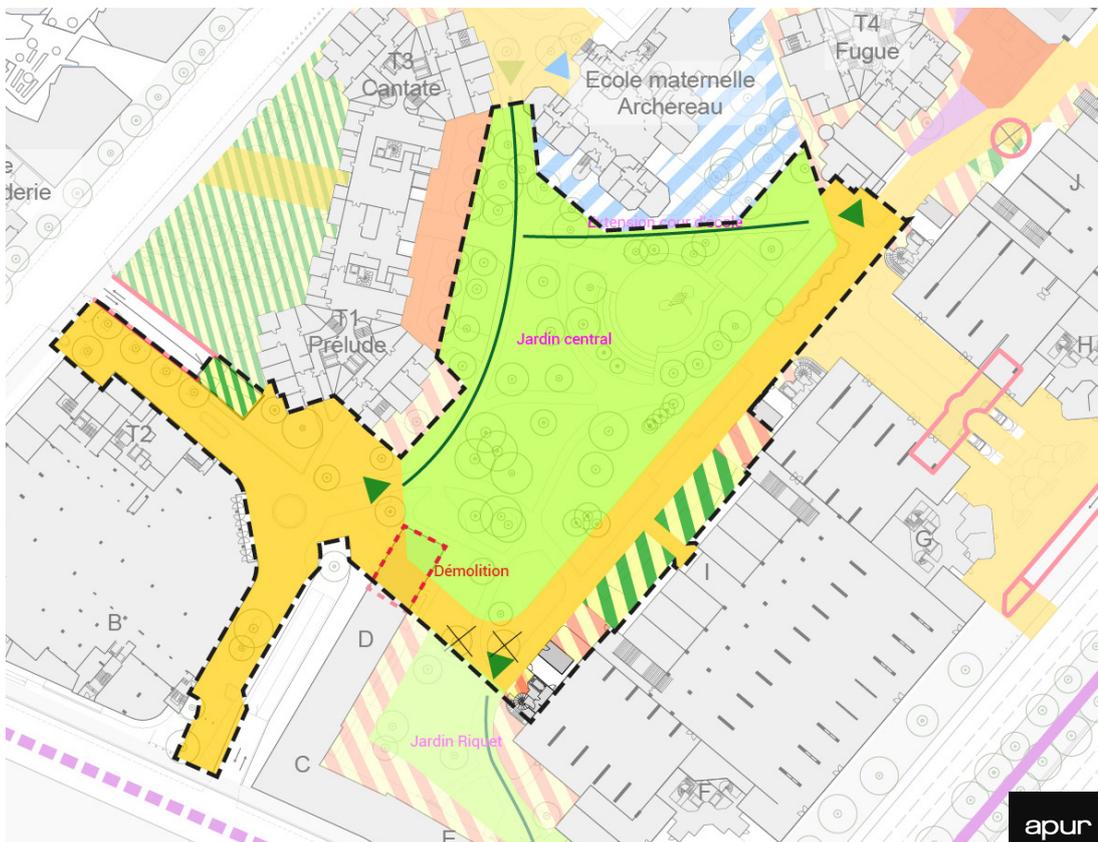
Le débouché de la rue Lamaze sur la rue Riquet est largement occupé par la rampe de parking et sa jardinière contre lesquels se concentrent les containers des logements et d'Emmaüs.



Le raccord vers la rue du Docteur Lamaze simplifié par la démolition d'une cage d'escalier du bâtiment I3F (13 lgt.) + 700 m² d'espaces verts



les jardinières sont partiellement supprimées pour faire parvis



Scénario B : avec démolition

2. Les abords de la tour Fugue

ACTEURS CONCERNÉS

- Copropriété tour Fugue
- Ville de Paris DJS/DEVE/DPSP
- Immobilière 3F
- Mac Donald's

PROPOSITIONS RETENUES

L'entrée depuis la rue Mathis vers la tour Fugue n'est pas indispensable pour l'accès au cœur d'îlot. Tout en restant propriété de la ville, sa résidentialisation clarifie son rôle de desserte de la tour Fugue. Dans ce cadre son usage sera réservé aux habitants de la tour Fugue et filtré par une clôture avec contrôle d'accès à l'alignement de la rue Mathis.

L'utilisation de l'issue de secours de la piscine devra rester possible.

Les accès pour les services de la DEVE et de la DPSP seront conservés et se feront depuis le 17 rue Mathis.

Du côté de l'allée des Orgues de Flandre, deux hypothèses ont été retenues :

- Une fermeture devra être matérialisée pour isoler l'allée du passage et de l'escalier de secours. Les grilles devront s'intégrer harmonieusement dans l'espace public. Les locaux DEVE et DPSP sont maintenus.
- Une fermeture par la construction d'un bâtiment entre la tour et la piscine. Ce bâtiment devra reconstituer un débouché pour l'escalier de secours de la piscine. Il pourra être occupé par des fonctions à définir qui devront contribuer à l'animation de l'allée des

Orgues de Flandre. Les locaux DEVE et DPSP devront être reconfigurés. (Les locaux DEVE pourraient trouver une place dans l'enceinte du jardin créée au cœur de l'îlot).

Dans les deux cas, le tracé de l'allée des Orgues de Flandre devra être légèrement modifié pour permettre de maintenir une largeur de passage suffisante et un tracé fluide.

Cette reprise est accompagnée d'une résidentialisation des espaces au pied des escaliers au niveau du 20 allée des Orgues de Flandre.

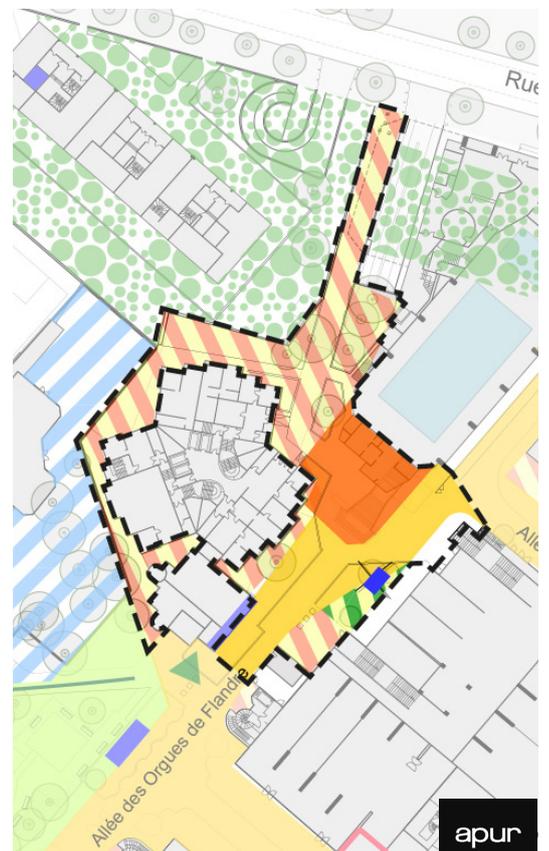
- Voierie piétonne / parvis
- Traiter l'espace public au droit des entrées
- Création d'espace vert
- Jardin thématique
- Végétalisation et nouveaux usages
- Gaine de ventilation parking
- Démolition
- Eléments à supprimer ou à reprendre
- Surface de résidentialisation
- Zone technique DEVE et DPSP
- Construction basse
- Ecole (extension cour, ou jardin)

DYNAMIQUES EN COURS

- Parisculteurs
- Plan vélo 2015 - 2020
- Réseau cyclable structurant projeté
- Aménagement cyclable projeté

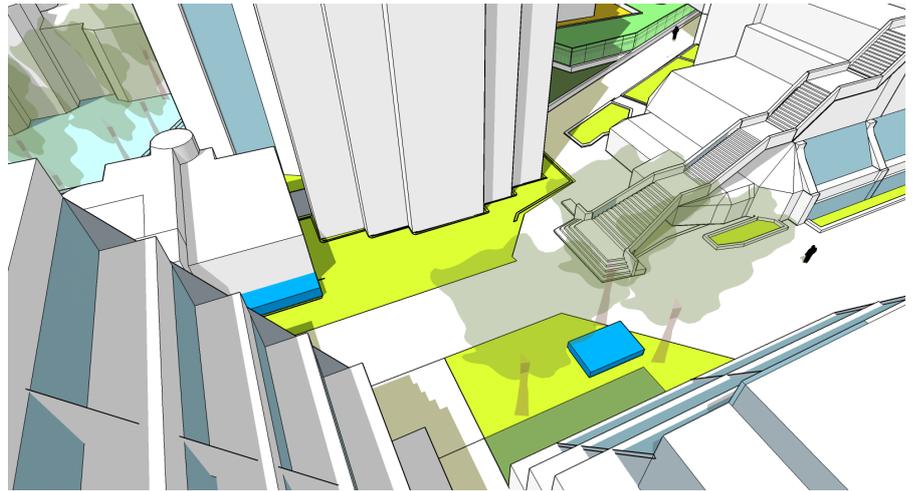


Scénario A

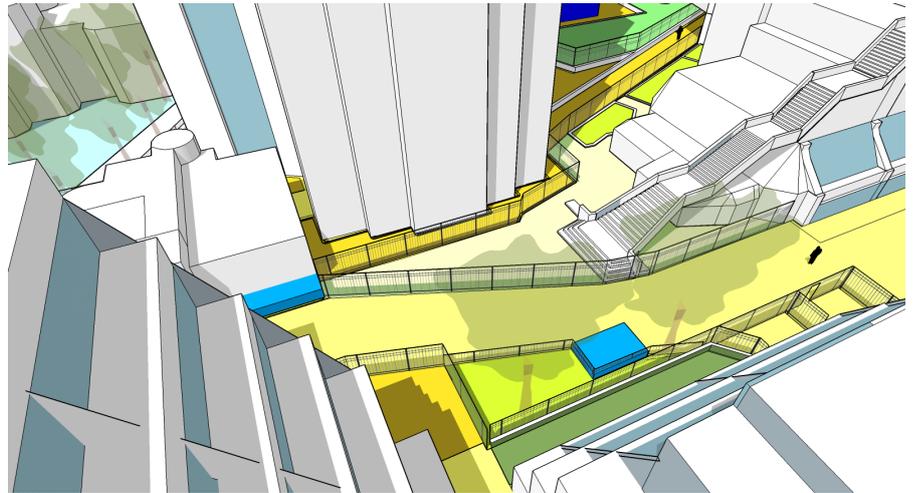


Scénario B

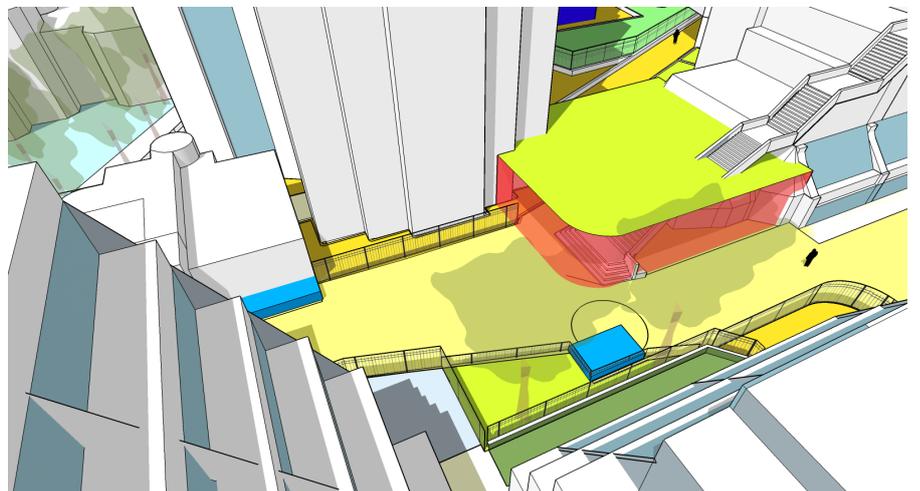
VARIANTES SUR L'ALLÉE DES ORGUES



État existant



Scénario A



Scénario B

3. Carré Mathis, accès 26-28 Allée des Orgues de Flandre

ACTEURS CONCERNES

- Ville de Paris DEVE
- Immobilière 3F

PROPOSITIONS RETENUES

L'allée des Orgues de Flandre

Le débouché de l'allée des Orgues de Flandre au nord joue un rôle majeur dans le système. Les actions la concernant devront traiter en priorité d'une meilleure intégration des dispositifs d'obstacles à l'accès des véhicules.

Le carré Mathis

Actuellement la cour ouverte sur l'allée des Orgues de Flandre offre peu de qualités d'usages, et ne sert qu'à accéder aux entrées disposées dans ses coins.

Il est proposé de reporter ces entrées au droit de l'allée par la résidentialisation de deux passages le long des immeubles. L'espace central peut alors être aménagé en espace vert public.

L'aménagement de cet espace vert devra tenir compte de la proximité avec les riverains.

Le pied d'immeuble du 26-28 allée des Orgues de Flandre

Aujourd'hui cette entrée d'immeuble, dénivelée par rapport au sol de l'allée, ne permet pas l'accessibilité PMR. Sa mise aux normes est nécessaire. La proposition consiste à réaliser un dispositif de rampe PMR satisfaisant. Les grilles devront s'intégrer harmonieusement dans l'espace public.

- Voierie piétonne / parvis
- Traiter l'espace public au droit des entrées
- Création d'espace vert
- Jardin thématique
- Végétalisation et nouveaux usages
- Gaine de ventilation parking
- Démolition
- Eléments à supprimer ou à reprendre
- Surface de résidentialisation
- Zone technique DEVE et DPSP
- Construction basse
- Ecole (extension cour, ou jardin)

DYNAMIQUES EN COURS

- Parisculteurs
- Plan vélo 2015 - 2020
- Réseau cyclable structurant projeté
- Aménagement cyclable projeté



LE CARRÉ MATHIS

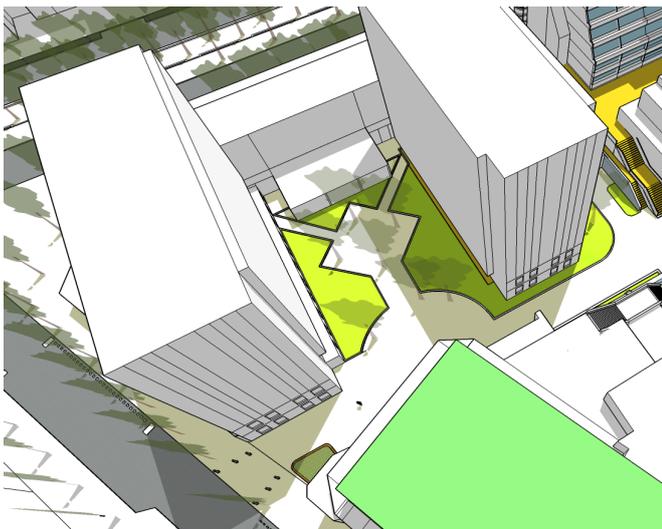


Vue depuis l'allée des Orgues de Flandre vers la carré Mathis

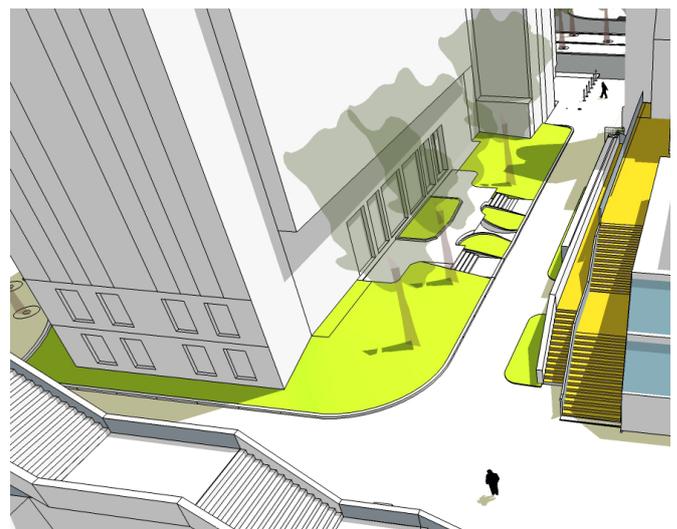
26 ET 28 ALLÉE DES ORGUES DE FLANDRE



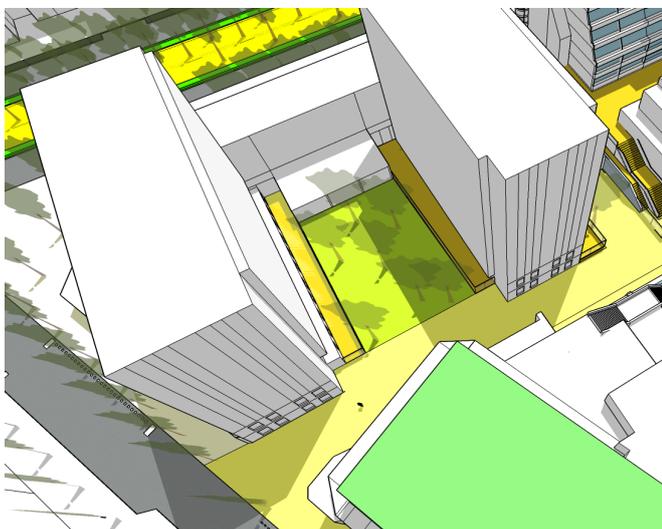
État existant de l'accès au n°26 et 28 allée des Orgues de Flandre



État existant



État existant



État projeté



État projeté

4. La Porte des Flamands

ACTEURS CONCERNÉS

- Ville de Paris DEVE/DVD
- Immobilière 3F

PROPOSITIONS RETENUES

La Porte des Flamands est l'entrée symbolique des Orgues de Flandre, tout en étant l'un des endroits cristallisant le plus de critiques et de volonté d'évolution.

Les sols aujourd'hui en mauvais état (surtout côté avenue de Flandre) seront requalifiés. Les aménagements vont permettre de rendre plus accueillante cette entrée qui dispose de plusieurs commerces à mettre en valeur. Les matériaux mis en œuvre devront participer à une lecture en continuité de l'espace public parisien.

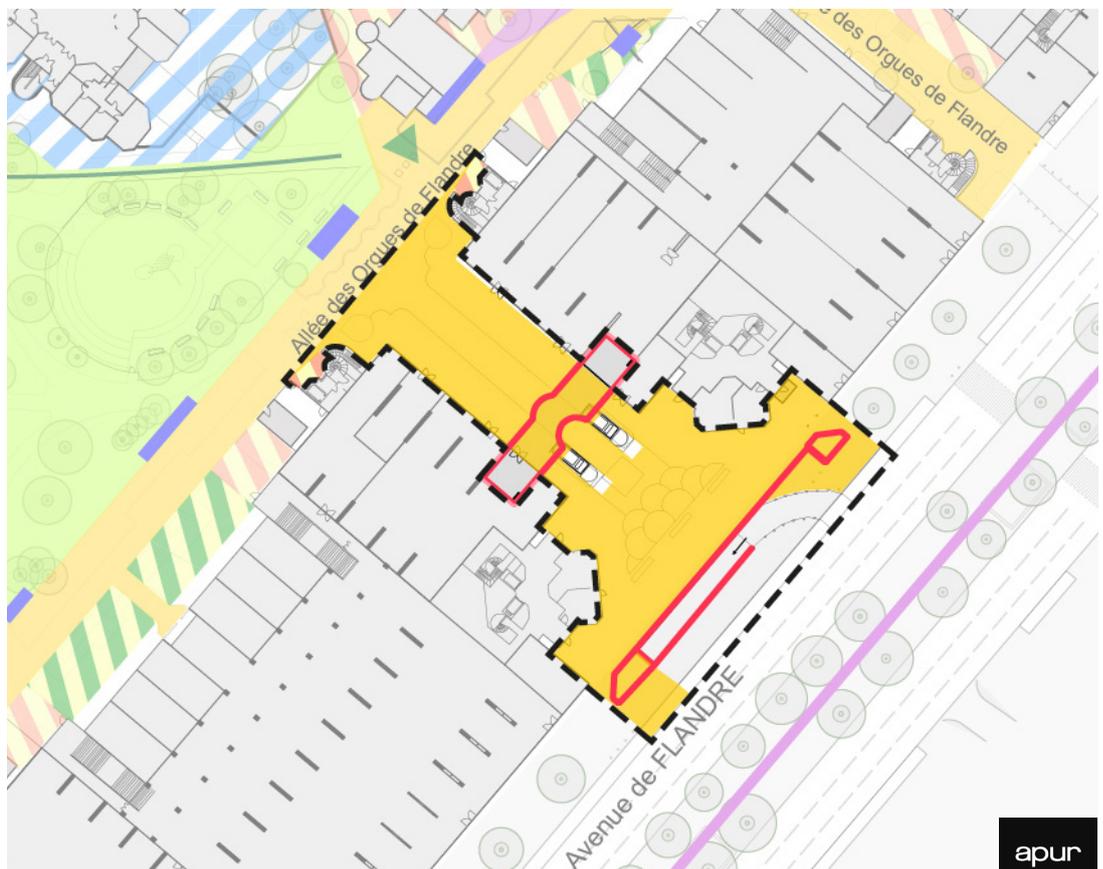
Afin de réduire les obstacles visuels depuis l'avenue de Flandre, deux modifications sont proposées :

- La démolition de la passerelle de liaison entre les bâtiments G et H. La porte des Flamands n'est pas supprimée. Les ascenseurs d'accès au parking restent accessibles. Les conditions de leur maintenance, aujourd'hui effectuée depuis la passerelle, devront être étudiées. La porte devra être mise en valeur à la manière d'un arc de triomphe.
- La dépose d'une partie des murets de la rampe de parking, et le remplacement des autres parties par des garde corps plus transparents, permettra de désencombrer le trottoir.

-  Voierie piétonne / parvis
-  Traiter l'espace public au droit des entrées
-  Création d'espace vert
-  Jardin thématique
-  Végétalisation et nouveaux usages
-  Gaine de ventilation parking
-  Démolition
-  Éléments à supprimer ou à reprendre
-  Surface de résidentialisation
-  Zone technique DEVE et DPSP
-  Construction basse
-  Ecole (extension cour, ou jardin)

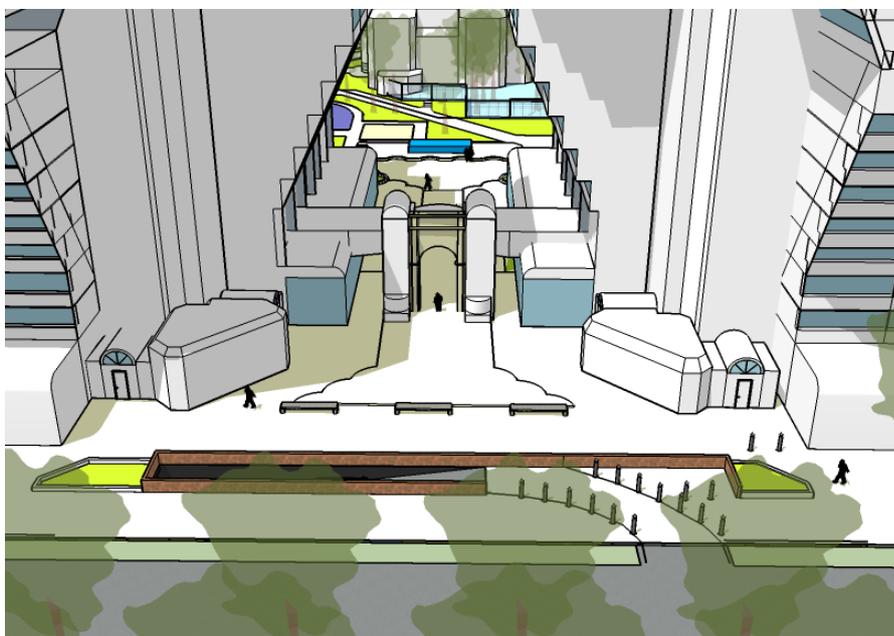
DYNAMIQUES EN COURS

-  Parisculpteurs
- Plan vélo 2015 - 2020
 -  Réseau cyclable structurant projeté
 -  Aménagement cyclable projeté

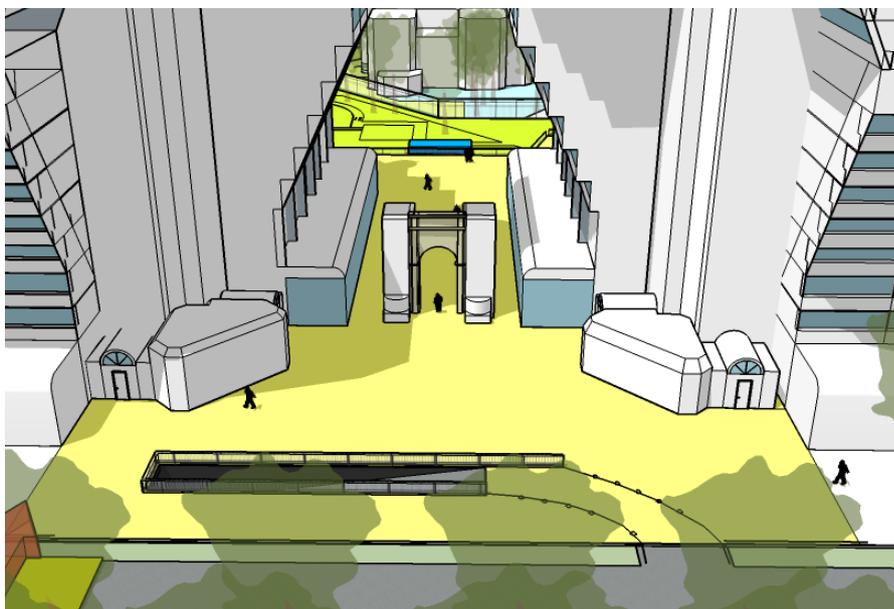




État actuel de la porte des Flamands avec une passerelle de liaison inutile de nos jours



État existant



État projeté

5.

Jardin Riquet / accès bât. 28-34 rue Riquet

ACTEURS CONCERNÉS

- Ville de Paris DEVE/DVD
- Immobilière 3F
- Casino
- La Poste
- Copropriété 28-34 rue Riquet

PROPOSITIONS RETENUES

Cet accès au cœur d'îlot est aujourd'hui peu lisible et plutôt mal perçu. Il est utile à la desserte de l'immeuble de logements en copropriété 28-30 rue Riquet, aux livraisons du supermarché Casino ainsi qu'aux issues de secours du parking et de la Poste.

La proposition de voie intérieure permet le bouclage des voies pompiers par la rue du Docteur Lamaze. Il est donc proposé de supprimer sa fonction de voie pompier au profit d'un espace vert.

Cette modification nécessite les évolutions suivantes :

- Le décalage d'une travée de l'accès livraison de casino qui permet de ménager un accès dédié à l'espace vert. La cour de ser-

vice est dédiée aux livraisons Casino.

- L'accès au 28-30 rue Riquet, qui ne permet pas en l'état de mise en accessibilité PMR, est déplacé au 32-34 rue Riquet (13F) afin que l'immeuble dispose d'une adresse sur la rue.

Du côté intérieur, c'est l'accessibilité pompier à la cage d'escalier du n°8 Allée des Orgues de Flandre qui limite l'emprise de l'espace vert. Cette limite est la même dans les deux variantes de tracé, soit sous la forme d'une raquette de retournement soit sous celle d'une voie.

Concernant l'aménagement de l'espace vert les participants de l'atelier 3 ont

exprimé le souhait de disposer de bancs, d'un renforcement des plantations, d'un parcours de la biodiversité, de panneaux d'affichage en lien avec le 104, en gardant la possibilité de traverser le jardin en journée.

Le pignon du 24-28 rue Riquet pourrait être le support d'un mur peint (en bleu sur l'image), qui participerait à inviter à la découverte du cœur d'îlot et à son changement d'image.

- Voierie piétonne / parvis
- Traiter l'espace public au droit des entrées
- Création d'espace vert
- Jardin thématique
- Végétalisation et nouveaux usages
- Gaine de ventilation parking
- Démolition
- Éléments à supprimer ou à reprendre
- Surface de résidentialisation
- Zone technique DEVE et DPSP
- Construction basse
- Ecole (extension cour, ou jardin)

DYNAMIQUES EN COURS

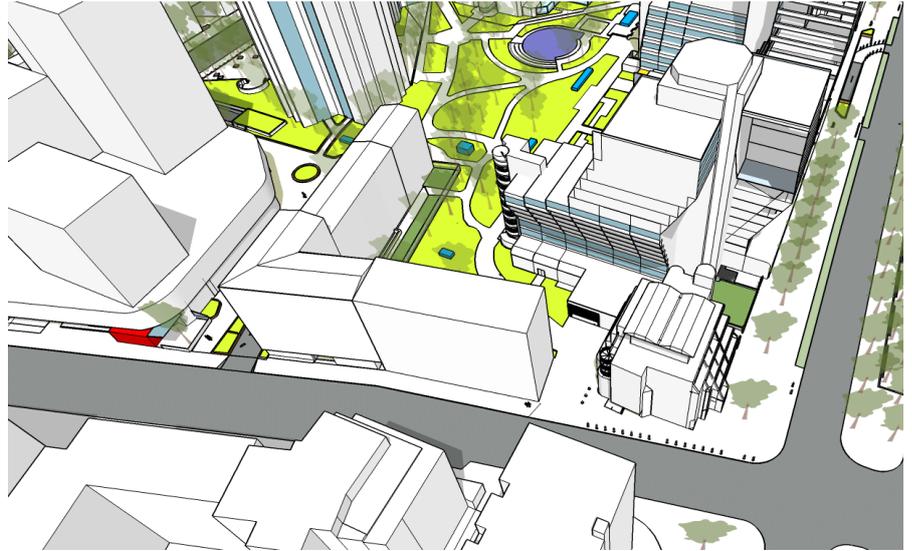
- Parisculteurs
- Plan vélo 2015 - 2020
- Réseau cyclable structurant projeté
- Aménagement cyclable projeté



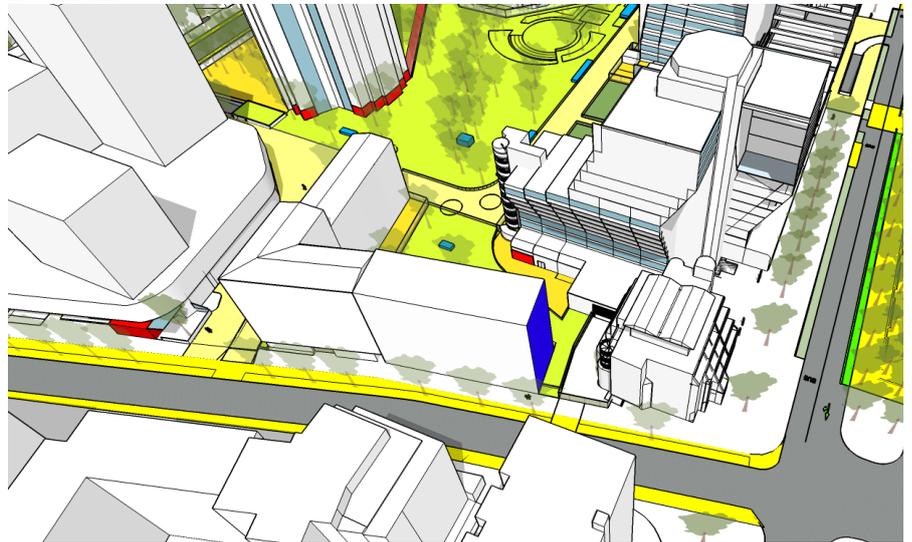
Scénario A



Scénario B

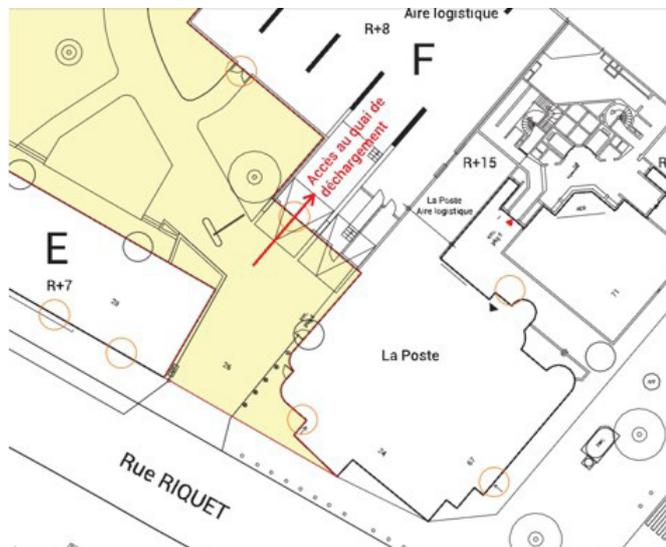
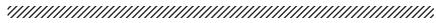


État existant

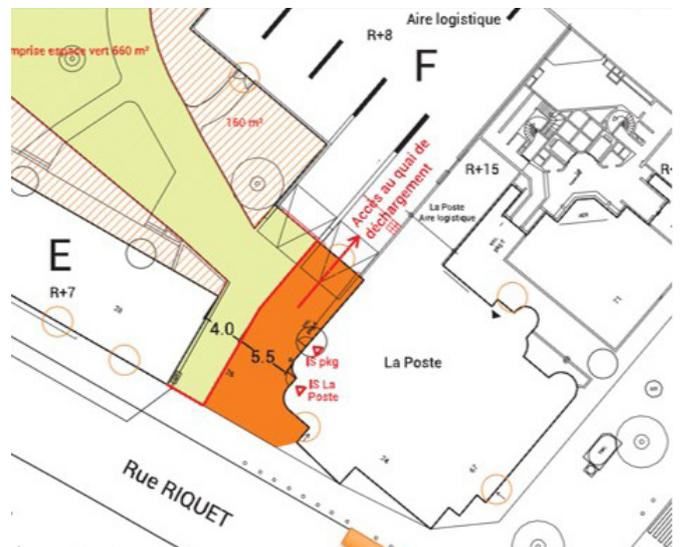


Scénario B

PRINCIPE DE MODIFICATION DE L'ACCÈS LIVRAISON CASINO



État existant



État projeté

6. Placette Archereau

ACTEURS CONCERNÉS

- Ville de Paris DEVE/DVD
- Copropriété Cantate
- Immobilière 3F

PROPOSITIONS RETENUES

La rampe de parking de la rue Archereau ne pouvant pas être supprimée, la placette Archereau restera isolée de la rue du Docteur Lamaze. Le projet devra donc faire évoluer l'aménagement de cet espace qui est aujourd'hui peu valorisant. Il devra également permettre de clarifier sa fonction, et de le végétaliser en apportant de nouvelles strates végétales.

La Placette Archereau nécessite trois types d'intervention :

- Le premier concerne les arbres : ces derniers ont été plantés de manière trop rapprochée. Ils devront être élagués *a minima* pour améliorer les conditions d'ensoleillement de la placette.
 - La seconde intervention concerne la réfection des sols. Celle-ci pourra être l'occasion d'une forme de végétalisation ou de résidentialisation.
- A ce stade des réflexions, la répartition des espaces d'accès ne sont pas pré-

cisément délimités. Une cuve à fuel alimente le groupe électrogène qui sécurise l'ensemble des IGH du site. Cette dernière se trouve en-dessous de la placette et son emplacement précis devra être déterminé.

- La construction basse qui sera créée en lien direct avec le jardin central sera accessible depuis la placette Archereau





Entrée des bâtiments Prélude et Cantate depuis la placette Archereau



État existant



État projeté

7. Parvis de l'école et du TEP

ACTEURS CONCERNÉS

- Ville de Paris DEVE/DVD/DJS
- Elogie SIEMP
- Copropriété Cantate

PROPOSITIONS RETENUES

Cette entrée est importante pour l'accès au TEP et à l'école, mais elle ne s'inscrit pas vraiment dans de grands parcours.

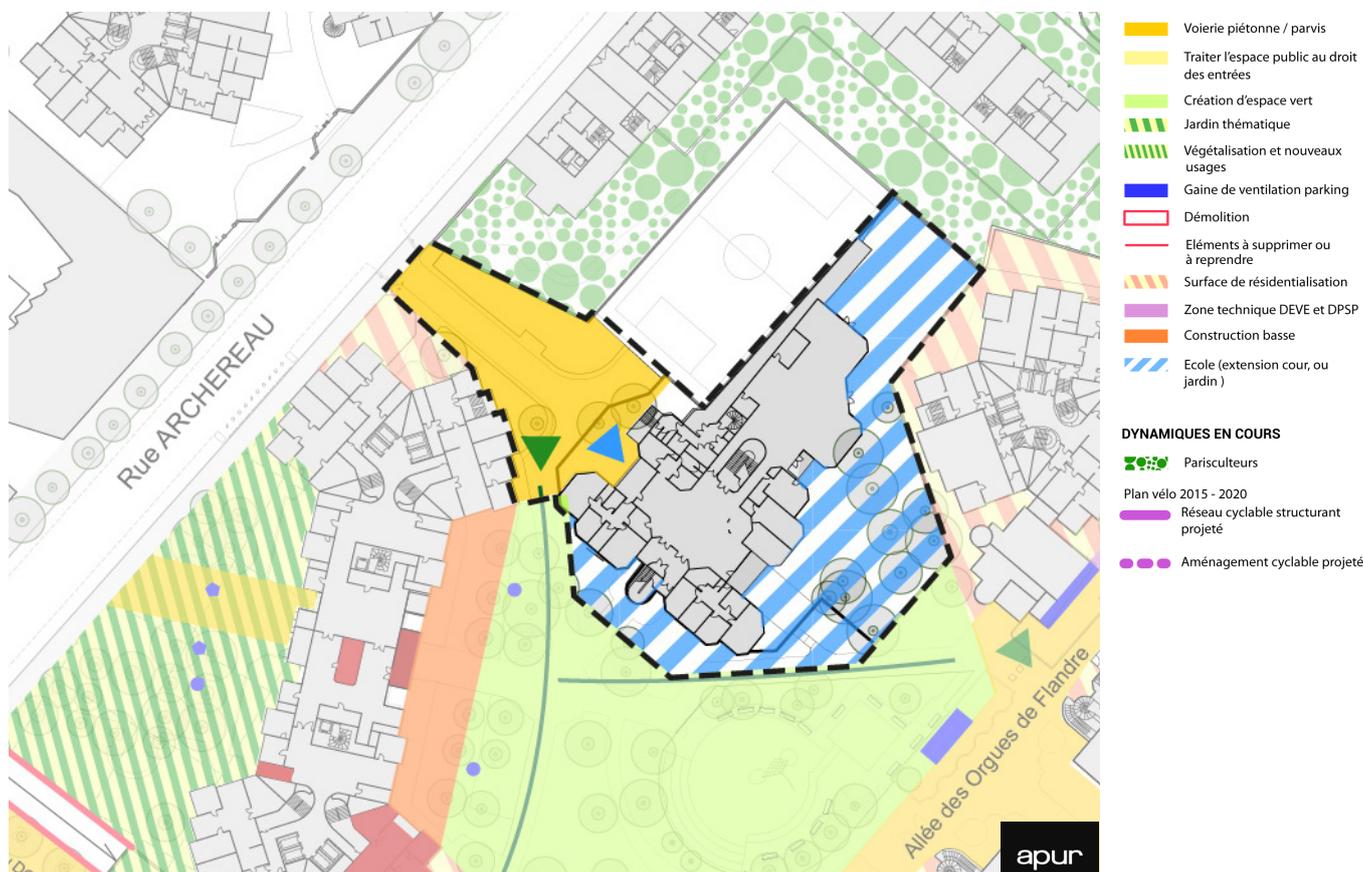
Aujourd'hui l'entrée de l'école est orientée vers le cœur d'îlot. La configuration intérieure de l'école permet de la déplacer facilement pour l'orienter vers la rue Archereau (étude à réaliser). Cette modification permet de donner à cet accès le rôle de parvis devant l'école qui distribue également le TEP et l'entrée de l'espace vert à créer au cœur de l'îlot.

L'aménagement des sols mériterait d'être revu, en particulier le vocabulaire chaussée/trottoir qui n'est pas cohérent avec son caractère piéton et les vastes jardinières qui sont aujourd'hui support de

peu de qualité écologiques et paysagères. La création de l'espace vert est également l'occasion de reconfigurer la cour d'école qui est aujourd'hui exposée aux jets d'objets depuis la tour Fugue.

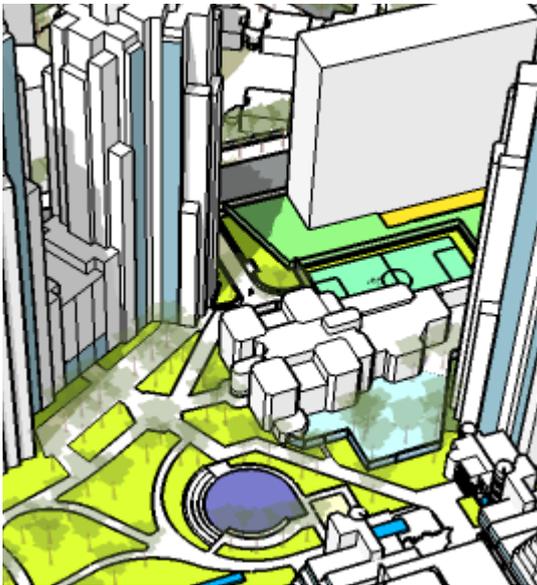
Aux abords de cet accès, les espaces de pied d'immeuble Elogie-SIEMP sont l'un des sites de l'appel à projet Parisculteurs, Le projet lauréat prévoit l'aménagement du jardin de la résidence en lien direct avec les locataires dans une dynamique de co-construction.

Afin d'apporter davantage d'animation à cet espace, la mutation de locaux aujourd'hui peu utilisés en pied de la tour Cantate pourra être étudiée.

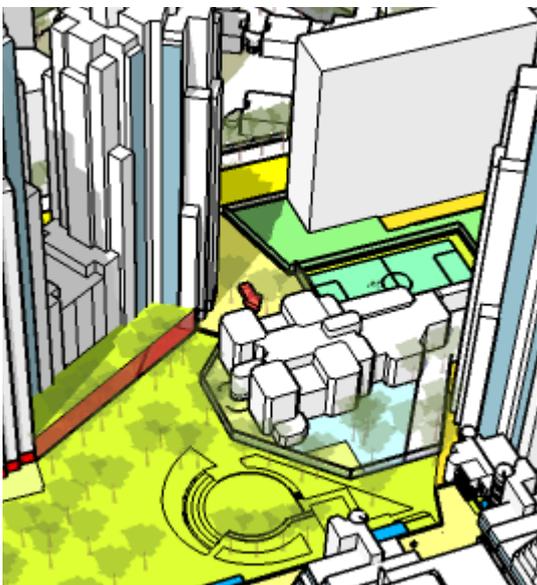




Projet lauréat de l'appel à projet Parisculteurs : Le Terrier, source Cycloponics et verger urbain



État existant



État projeté : l'entrée de l'école est orientée vers la rue Archereau et sa cour est reconfigurée.



NPNRU Orgues de Flandre

Étude urbaine : restitution de l'atelier 4

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État (la DRIEA, l'Insee), la Métropole du Grand Paris, le Forum métropolitain du Grand Paris, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, la Régie Autonome des Transports Parisiens, la Société du Grand Paris, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, La Caisse des dépôts, Eau de Paris, l'Épaurif, Grand Paris Aménagement, Paris Habitat, Ports de Paris, le SIAAP, le SIPPEREC, SNCF Immobilier, le STIF, le Syctom, le territoire Est Ensemble (T8), le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (T12), le territoire Grand Paris Seine Ouest (T3).

